



## **Appel à initiatives en matière de reconnaissance des acquis et des compétences en milieu universitaire 2026-2027**

Date limite de soumission des dossiers: **22 mai 2026 à 16 heures**  
(en fichier électronique)

## CONTEXTE

Le Service de soutien interuniversitaire en reconnaissance des acquis et des compétences (SSIRAC)<sup>1</sup> du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) a pour mission de promouvoir et de valoriser les services en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au sein des établissements universitaires québécois et auprès de la population en général. Dans le cadre de cette mission, le SSIRAC-BCI lance un appel à initiatives auprès des établissements universitaires québécois, avec la collaboration des membres du Groupe de travail sur la RAC du BCI (GT-RAC)<sup>2</sup>, impliqués directement dans la gestion de la RAC dans les établissements universitaires québécois. Le GT-RAC aura le rôle d'examiner et de sélectionner les propositions d'initiatives.

## OBJECTIFS

Le présent appel à initiatives vise à stimuler le développement de la RAC et à répondre aux besoins de connaissances et d'outils des acteurs et actrices du milieu universitaire. Deux objectifs guideront le choix des propositions :

- 1) Contribuer au développement de la RAC universitaire dans une perspective de réussite des personnes étudiantes et d'accessibilité aux études supérieures ;
- 2) Favoriser des retombées tangibles, telles que la production et le partage d'outils et de nouvelles connaissances pratiques en RAC entre les établissements universitaires au Québec.

## MODALITÉS DU SOUTIEN

Le SSIRAC du BCI entend financer des initiatives pour un montant variant entre 5 000 \$ à 15 000 \$. Le financement est accordé pour une période de douze mois et est non renouvelable. La fin du projet est prévue un an après la réception du premier versement de la subvention. Le soutien est accordé prioritairement pour **des initiatives nouvelles**, non financées par les établissements universitaires, par les fonds de recherche publics ou par toute autre source de financement public ou privé. Exceptionnellement, un projet pourrait avoir déjà bénéficié d'un financement institutionnel et deviendrait admissible dans la mesure où, après financement par le SSIRAC, ses résultats auraient un caractère transférable aux autres établissements et seraient ainsi obligatoirement partagés.

## ADMISSIBILITÉ

La proposition d'initiative doit provenir d'**un ou d'une intervenante en RAC (membre du personnel professionnel, cadre ou professoral d'une université québécoise)**. **L'initiative peut être proposée par un collectif, provenant d'un ou plusieurs établissements universitaires québécois.**

Quatre types d'initiatives sont admissibles :

1. Initiative de transfert ou de mobilisation de connaissances, qui pourrait se présenter sous la forme d'une « Note de synthèse » sur des expériences en RAC ou sur des avancées récentes de la recherche en RAC ;

---

<sup>1</sup> Sous l'égide du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le Service de soutien interuniversitaire en reconnaissance des acquis et des compétences (SSIRAC) regroupe un ensemble des services, de dispositifs et d'outils mis en commun par les établissements universitaires visant à les soutenir dans l'articulation et le développement de leurs opérations en matière de RAC.

<sup>2</sup> Sous la gouverne du Comité des affaires académiques du BCI, le GT-RAC est responsable de conseiller et d'orienter les actions du SSIRAC et de l'équipe support du BCI, en collaboration avec la communauté de pratique.

2. Développement d'outils conceptuels ou méthodologiques en RAC qui répondent aux besoins des intervenantes ou intervenants en RAC (en cocréation avec les parties ciblées) ;
3. Organisation d'activités (ex. : colloque ou conférence) autour d'une question d'actualité ou en émergence en RAC. Le montant maximal octroyé pour ce type d'activité est de 5000 \$ ;
4. Initiative communicationnelle (ex. : capsule vidéo, balado) qui vise à partager les connaissances en RAC, à démontrer les avantages d'une démarche RAC ou encore à contrecarrer les biais et préjugés sur la RAC. Le montant maximal octroyé pour ce type d'activité est de 5000 \$.

## EXIGENCES

Un rapport budgétaire de la somme dépensée sera attendu lors de la finalisation de l'initiative financée. Les personnes ou les équipes financées devront faire mention de la contribution du SSIRAC-BCI dans tout rapport, compte rendu ou correspondance promotionnelle relative à l'initiative financée. Enfin, les personnes ou les équipes financées s'engagent à partager leurs initiatives sur le portail web de la RAC à l'université, dans un esprit de mutualisation. Elles s'engagent également à participer au Forum annuel sur la RAC à l'université, organisé par le SSIRAC, afin de présenter leur initiative.

## PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE

Le formulaire de présentation de l'initiative proposée doit être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante : [rac@bci-qc.ca](mailto:rac@bci-qc.ca)

SVP adresser l'envoi à :

Marie-Hélène Bérard

Conseillère aux Affaires académiques

La date limite pour le dépôt d'une proposition est le **22 mai 2026 à 16 heures**.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Initiative d'intérêt, réaliste et transférable pour les établissements universitaires québécois (40 points) ;
- Qualité de l'initiative en lien avec les objectifs de cet appel (40 points) ;
- Caractère nouveau ou innovateur de l'initiative et des résultats attendus (10 points) ;
- Adéquation entre le financement demandé et les objectifs visés par le projet (10 points).

## CALENDRIER

- 11 mars 2026 : Lancement de l'appel à initiatives
- 22 mai 2026 à 16 heures : Date limite de dépôt de la proposition d'initiative
- Mi-juin 2026 : Annonce des résultats de l'évaluation des propositions d'initiative
- Début septembre : début des projets

## PERSONNE-RESSOURCE AU SSIRAC

Pour toute question concernant ce concours, veuillez communiquer avec :

Marie-Hélène Bérard

Conseillère aux Affaires académiques - BCI

Courriel : [mhberard@bci-qc.ca](mailto:mhberard@bci-qc.ca)